

L'entretien professionnel

La prestation

Le Fonds de Professionnalisation et de Solidarité géré par le groupe AUDIENS propose aux artistes et techniciens rencontrant des difficultés dans leur parcours professionnel, des rencontres personnalisées permettant de faire le point sur leur situation générale.

Public concerné

Artiste ou technicien du spectacle ; professionnel confirmé (pouvant justifier de 5 années d'ancienneté - de façon continue ou discontinue - au titre des annexes VIII et/ou X) ; avoir un projet professionnel formalisé.

Durée et déroulement

Entretien individuel de 4 h avec un consultant attitré inscrit dans un dispositif de diagnostic, d'accompagnement et d'aide au développement du projet professionnel.

○ Objectifs

Vérifier la pertinence du projet professionnel du demandeur,
Valider sa faisabilité,
Conseiller, le cas échéant, le demandeur sur les démarches qu'il pourrait entreprendre en dehors du Fonds,
Déterminer un plan d'actions et définir les moyens utiles à sa mise en oeuvre,
Identification des atouts et des freins du projets.

○ Mise en oeuvre de la prestation

Entretien de mise en situation avec le consultant avec présentation du parcours,
Description de l'objectif professionnel et de sa mise en place.

Et après ?

Lorsque votre projet est validé et qu'un accompagnement pour sa réalisation vous est nécessaire, un entretien de suivi de développement de projet peut vous être proposé.

Cette prestation vous intéresse ?

Contactez-nous directement : 04 72 00 29 80 ou infos@cref.asso.fr > www.cref.asso.fr

Cette prestation est gratuite et financée par le Fonds de professionnalisation du groupe AUDIENS

Notre équipe traitera votre demande dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans le cadre de ses prestations, le CREF s'engage à lutter contre les discriminations en conformité avec l'article 225-1 du Code pénal relatif aux discriminations prohibées (...)

